



CONSEIL PATRIMONIAL
DE FAMILLE

L'excellence patrimoniale

Charte déontologique

Compétence

Posséder et actualiser nos connaissances par un approfondissement des formations dans les domaines clés, que sont les matières financière, juridique et fiscale.

Pérennité

Veiller à maintenir l'adéquation permanente de notre conseil à la situation et aux objectifs patrimoniaux et familiaux du client, dans une réflexion et une vision de long terme de ses intérêts.

Fiabilité

Enrichir nos propositions et solutions avec l'appui d'experts, en supervisant et en coordonnant leur intervention.

Transparence

Présenter la diversité des solutions et le caractère indépendant de la méthodologie de travail et du processus de recommandation en cohérence avec les objectifs du client.

Indépendance

Eviter les conflits d'intérêts et notamment par la communication d'un mode de rémunération clair, privilégiant les honoraires autant que possible en permettant au client de juger de notre impartialité.

Engagement

Respecter les principes de loyauté, d'équité et d'intégrité dans un lien de confiance et de confidentialité au service des intérêts et des valeurs du client sur le long terme.